

**Sujet :**CP : Un loup identifié dans le Finistère

**Date :** Thu, 05 May 2022 11:09:06 +0200

**De :** PREF29 pref-communication <[pref-communication@finistere.gouv.fr](mailto:pref-communication@finistere.gouv.fr)>



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### UN LOUP IDENTIFIÉ DANS LE FINISTÈRE

Dans la journée du 4 mai 2022, un grand canidé a été filmé, par un appareil automatique, sur la commune de BERRIEN, dans les monts d'Arrée, dans le département du Finistère.

Si la présence du loup dans le Finistère est une première depuis plus d'un siècle, l'espèce est connue pour sa grande capacité de dispersion. Ainsi, depuis le retour du loup en France dans les Alpes du Sud en 1992, l'espèce s'est installée sur les principaux massifs montagneux français. Elle est ponctuellement mais régulièrement aperçue sur des territoires éloignés du cœur de population alpin, comme ça a été le cas dans les départements de la Vendée, la Charente-Maritime, la Loire-Atlantique ou le Calvados.

Ce type d'observation d'un animal seul et éloigné des zones où l'espèce est installée est caractéristique des individus en phase de dispersion, phénomène qui intervient deux fois dans l'année, au printemps et à l'automne. A l'automne, les jeunes nés au printemps prennent pleinement leur place au sein du groupe, contraignant d'autres individus à quitter la meute pour chercher un nouveau territoire où s'établir. Au printemps, les subadultes qui ne peuvent se reproduire au sein des meutes quittent leur territoire de naissance en quête d'un partenaire sexuel. Ces individus en phase de colonisation peuvent parcourir plusieurs centaines de kilomètres avant de se fixer, et ceci en quelques mois (distance de dispersion record pouvant dépasser les 1500 km depuis le lieu de naissance).

Le système de colonisation par « bonds » est caractéristique du loup. Le nouveau territoire d'installation peut être séparé de la meute d'origine de plusieurs dizaines voire centaines de kilomètres, laissant des espaces vides qui peuvent être colonisés par la suite. Ceci explique notamment certaines observations isolées, loin des zones de présence permanente connues. Ces individus en phase de dispersion peuvent séjourner plusieurs mois dans un secteur avant de le quitter. La rapidité de déplacement et la discrétion de cette espèce d'un point à un autre fait que l'espèce peut facilement passer inaperçue le long de son trajet de dispersion. A ce stade, cette observation dans le Finistère ne permet pas d'affirmer que le loup s'installe dans le

département. La capitalisation des informations dans le temps est nécessaire pour évaluer l'évolution de la situation.

L'Office français de la biodiversité dispose d'un maillage territorial d'agents spécialement formés à la reconnaissance des indices de présence du loup et aux expertises de constats d'attaques, y compris dans les départements bretons où la présence de loup n'avait jamais été avérée jusqu'à présent.

Toute observation suspecte de grand canidé doit être rapidement signalé au service départemental compétent de l'OFB 29 : Service départemental du Finistère au 02 98 82 69 24 ou [sd29@ofb.gouv.fr](mailto:sd29@ofb.gouv.fr)

## Cabinet

Bureau de la communication interministérielle

42, boulevard Duplex - 29320 - QUIMPER

Tél : 02 98 76 29 51 / 02 98 76 29 66

Mobile : 06 15 07 87 19 / 06 02 17 40 23

-

[www.finistere.gouv.fr](http://www.finistere.gouv.fr)



**PRÉFET  
DU FINISTÈRE** | Cabinet

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**TOUS VACCINÉS,  
TOUS PROTÉGÉS**



Pour une administration exemplaire, préservons l'environnement.  
N'imprimons que si nécessaire.